



à usage administratif interne

CONSEIL DE GOUVERNEMENT du 10 janvier 2024

Extrait du procès-verbal N°01/24 approuvé dans la séance du 17 janvier 2024

9. Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 28 mai 2019 déterminant les propriétés domaniales relevant du domaine public fluvial.

(MOBTP 080a/2023)

Mme la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics saisit le Conseil de l'avant-projet de règlement grand-ducal sous rubrique modifiant le règlement grand-ducal du 28 mai 2019 déterminant les propriétés domaniales relevant du domaine public fluvial.

L'avant-projet de règlement grand-ducal sous rubrique vise à adapter au niveau de l'annexe du règlement grand-ducal prémentionné sous rubrique la liste des parcelles appartenant à l'État et faisant partie du domaine public fluvial en fonction des changements intervenus au niveau des droits de propriété de certaines parcelles.

Le Conseil marque son accord avec le texte de l'avant-projet de règlement grand-ducal sous rubrique qui sera maintenant introduit dans la procédure réglementaire.

Pour extrait conforme

Christine GOY
Secrétaire générale
du Gouvernement

Transmis pour information :

- à Mme la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics
- à M. le Ministre des Finances
- à M. le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité
- au Service central de Législation